



Changement de nom de famille

Par **Stephanie13100**, le **05/10/2010** à **14:39**

Bonjour,

Je m'appelle Stéphanie, j'ai 21 ans, actuellement étudiante en licence dans les arts. Je n'ai aucunes connaissances dans le domaine du droit, et il m'est parfois difficile de comprendre les textes.

Je porte actuellement le nom de famille de mon père, j'aimerais le remplacer ou ajouter celui de ma mère, pour deux raisons, qui sont les suivantes:

-Le nom de ma mère se perd dans ma famille, il n'y a que ma petite cousine qui le porte, contrairement à celui de mon père qui est utilisé par la majorité des membres de la famille (parents, cousins...).

-Etant dans la fillière artistique et signant mes oeuvres parfois, la graphie du nom de ma mère est esthétiquement bien plus agréable.

Je vous demande de l'aide en ce qui concerne les étapes à suivre.
Si possible, veuillez me l'écrire de manière simple et claire.
Je vous remercie.

Par **mimi493**, le **05/10/2010** à **14:47**

- vous pouvez accoler le nom de votre mère à titre d'usage
- vous pouvez choisir un nom d'artiste (et si un jour vous êtes connue et reconnue sous ce

nom, vous pourrez avoir ce nom en usage), ce qui peut être pratique (vous séparez votre vie pro de votre vie perso).

La procédure du changement de nom est compliquée

Vous devez avoir un motif légitime

"La demande de changement de nom peut avoir pour objet d'éviter l'extinction du nom porté par un ascendant ou un collatéral du demandeur jusqu'au quatrième degré." (Article 61 du code civil)

Tout est expliqué là de manière claire et profane :

<http://vosdroits.service-public.fr/F1656.xhtml>